



LA **PLAINE**  
DES PALMISTES

Affaire 04-300322

Approbation du Plan de financement de la réhabilitation du stade Adrien Robert (plan de relance REACT-UE),  
présentation et validation de la phase PRO

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **23 mars 2022** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **25**

Absents : 02

Procurations : 02

Total des votes : 26

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU TRENTE  
MARS DEUX MILLE VINGT-DEUX

L'an deux mille vingt-deux le TRENTE MARS à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

**PRÉSENTS** : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1<sup>ère</sup> adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2<sup>ème</sup> adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3<sup>ème</sup> adjointe – Joan DORO 4<sup>ème</sup> adjoint – Gina DALLEAU 5<sup>ème</sup> adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6<sup>ème</sup> adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7<sup>ème</sup> adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8<sup>ème</sup> adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Micheline CLAIN conseillère municipale – Erick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale - Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

**ABSENT(S)** : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

**PROCURATION(S)** : Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE conseiller municipal - Yannick BOYER conseiller municipal à Sophie ARZAL conseillère municipale

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20220330-DCM04-300322-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022

## Affaire 04-300322

### Approbation du Plan de financement de la réhabilitation du stade Adrien Robert (plan de relance REACT-UE), présentation et validation de la phase PRO

#### 1. Le projet

Le Maire rappelle que, la réhabilitation du stade Adrien Robert au titre du plan de relance REACT UE, fait partie des opérations prioritaires inscrites au sein du programme pluriannuel d'investissements de la mandature. Le présent rapport a vocation à présenter l'opération projetée et à arrêter son plan de financement. Ce dossier fera l'objet d'un dépôt pour instruction auprès des services du guichet FEDER de la Région Réunion en avril 2022, afin de permettre un démarrage des travaux à compter du mois de septembre 2022 au plus tard.

Construit en 1990, le stade Adrien Robert est le complexe sportif municipal le plus utilisé de la Ville. Il est constitué d'un terrain entouré d'une piste athlétisme en cendrée composée de plusieurs couloirs. Il dispose d'une tribune de 200 places surplombant le terrain et de vestiaires.

Principalement, cet ensemble accueille quotidiennement les écoles pour la pratique sportive scolaire. Par ailleurs, il est un outil au service des différentes associations sportives, participant à la politique éducative et culturelle de la commune (club de football, club d'athlétisme notamment, avec des sections « Jeunes »). Il s'agit également d'un lieu d'accueil des compétitions et évènements sportifs et culturels.

Après plusieurs années d'utilisation intensives, la Commune a financé à maintes reprises des travaux de rénovations (remise en état de la piste d'athlétisme, réfection et drainage du terrain) pour permettre les activités dans les meilleures conditions possibles bien que l'ensemble ne soit pas forcément adapté. Le terrain perd en perméabilité et rend celui-ci spongieux donc impraticable lors des récurrentes épisodes pluvieux (impossibilité d'utilisation par les publics scolaires et associatifs).

En termes d'aspects inhérents à la sécurité des personnes, l'état du stade ne permet plus les évacuations d'urgences par hélicoptères (SAMU, PGHM) sauf en période de sécheresse ou la pelouse reste stable. De même, l'accès « pompiers » aux vestiaires et au terrain en lui-même n'est plus adapté, de par la nature instable des sols (risques d'enlèvement) au niveau de la piste et de la pelouse. Enfin, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas conforme aux normes en vigueur.

L'ensemble de ces différentes problématiques avait été intégré au sein de l'ancien projet global de création d'une aire de manifestation, évalué à 11 millions d'euros HT. Le choix est fait aujourd'hui de recentrer la fonction de cet équipement autour des fonctions éducatives premières, en proposant la remise à niveau et permettre son utilisation en toutes périodes de l'année par les publics scolaires et associatifs.

#### a) Justification et éléments de programme

Sur la base de ce constat, la réfection de cette infrastructure devient inévitable et pour se faire, les travaux consisteraient :

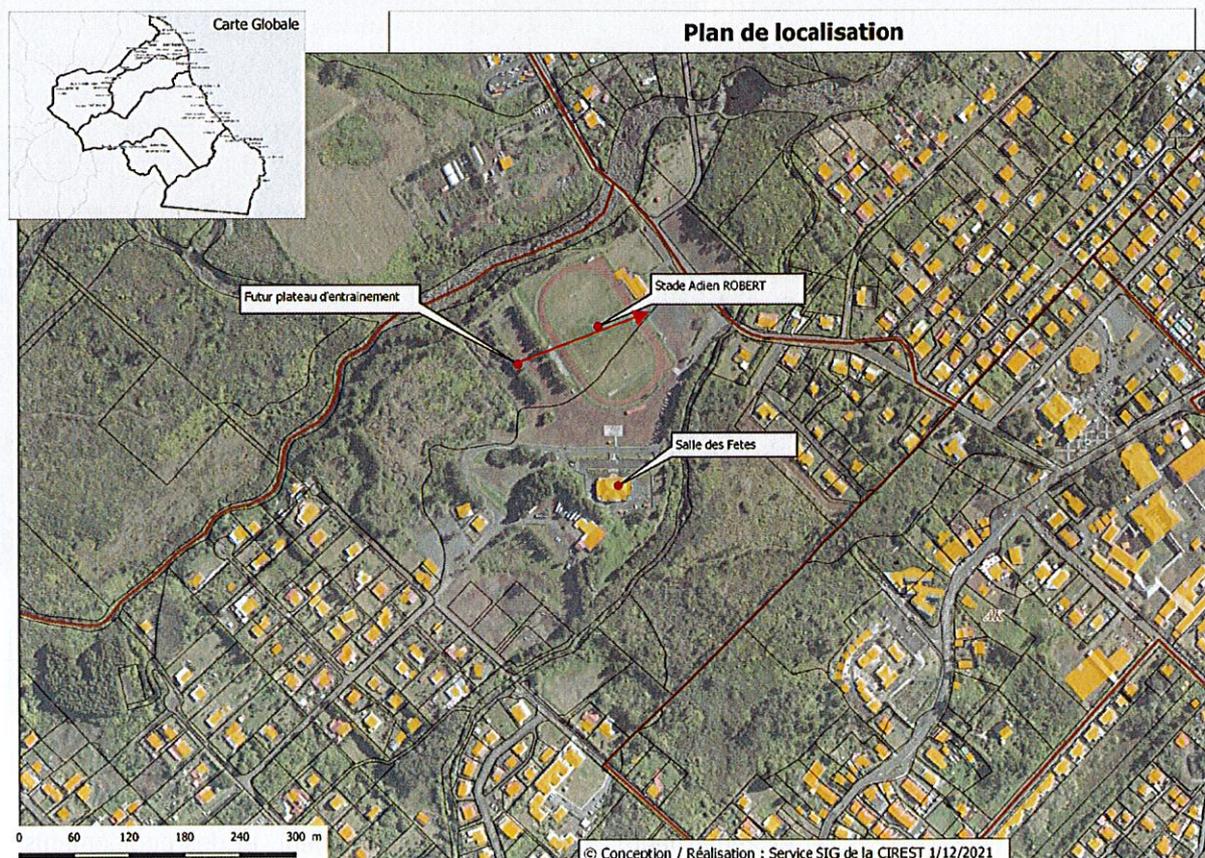
- En la rénovation de la surface engazonnée du terrain de football existant. Elle comprend, le décapage sur 20 à 30 cm de la chape de terre pour améliorer l'aération et le drainage de la surface de jeux et de repiquage des zones à resurfacier et apport de nouveau matériau filtrant.
- En le remplacement de la piste d'athlétisme en revêtement stabilisé scorie par un revêtement enrobé.
- En la reprise de l'éclairage du stade par la technologie LED moins énergivore.

Accusé de réception en préfecture  
065-20220330-DCM04-300322-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022

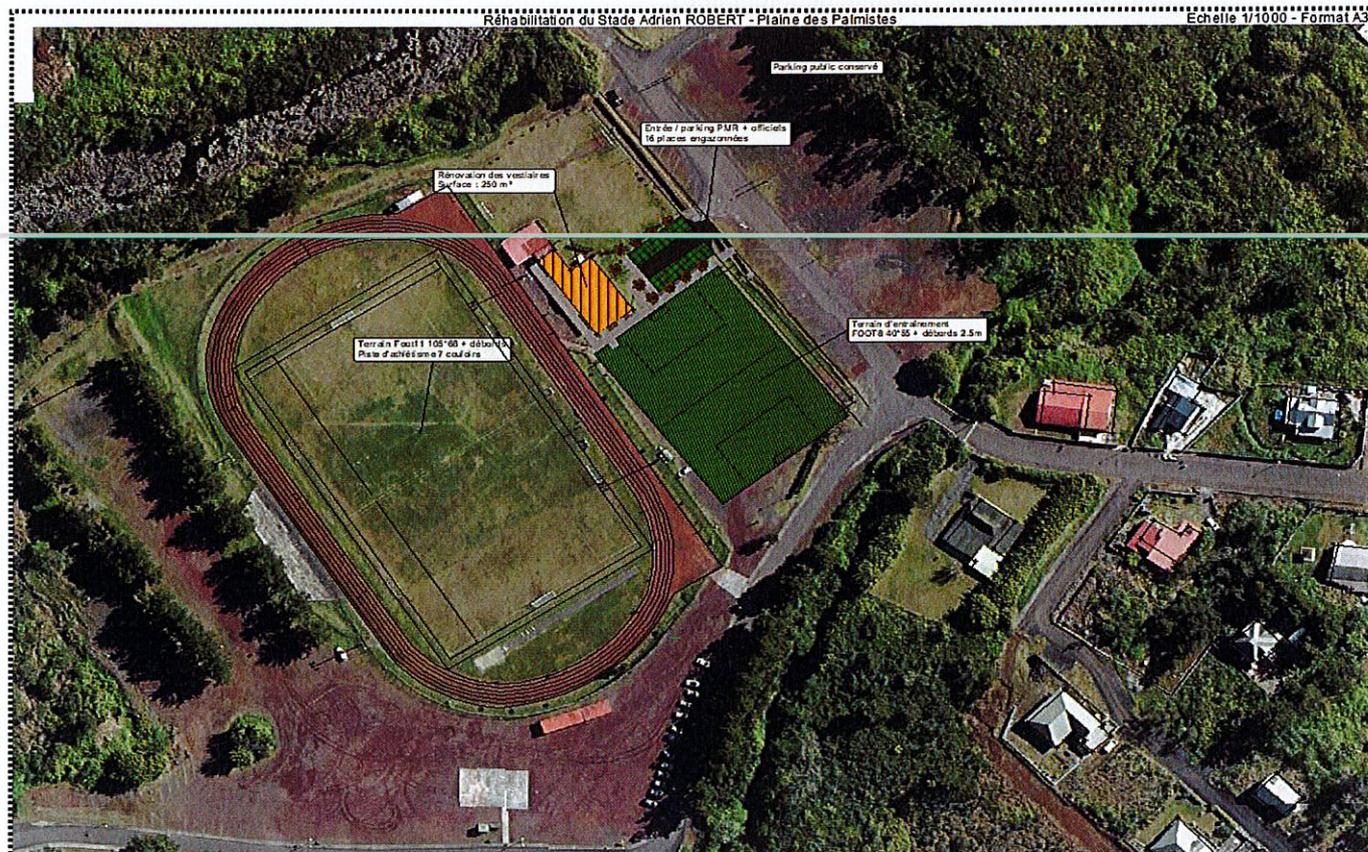
- En la création d'un terrain de grand jeux synthétique pour permettre l'entraînement et l'accès régulier des scolaires. (Tranche additionnelle).
- En la rénovation des vestiaires et des sanitaires par la mise en œuvre d'isolation thermique et de chauffe-eau solaire.

## b) Localisation du projet

Le projet sera implanté au droit de l'ouvrage actuel, situé au niveau de la rue du stade.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20220330-DCM04-300322-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022



## PLAN de FINANCEMENT

Pour la réalisation de ce projet, la commune de la Plaine des Palmistes sollicite le Fonds Européen de Développement (FEDER) dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT UE) – Fiche mesure 10.2.8 « Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation ». Afin de prendre en compte l'incertitude de l'évolution des prix et des coûts des matériaux, dans le cadre du contexte sanitaire et géopolitique, l'inflation prévisionnelle du coût des matériaux dans l'actualisation des montants a été intégrée dans le plan de financement dans le tableau ci-dessous :

	Coût total TTC	Montant HT des dépenses	Union Européenne (REACT UE/FEDER)   HT	Autres Co-financeurs*   HT	Commune
Dépenses totales	<b>3 000 791,01 €</b>	<b>2 765 706,00 €</b>	<b>2 475 783,90 €</b>		<b>289 922,10 €</b>
Dépenses éligibles		<b>2 750 871,00 €</b>	<b>2 475 783,90 €</b>		<b>275 087,10 €</b>
Taux d'intervention sur les dépenses éligibles		100,00%	90,00 %		10,00 %
Dont TVA					<b>235 085,01 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740065-20220330-DCM04-300322-DE  
 Date de télétransmission : 05/04/2022  
 Date de réception préfecture : 05/04/2022

Il est à noter qu'une tranche conditionnelle est prévue pour un montant de **412 415,00 € HT**.

Actuellement, le projet est en phase de finalisation du dossier de consultation des entreprises, pour une publication de l'avis d'appel public à la concurrence dans la semaine du 18 avril 2022. La réalisation des travaux démarrera à compter du mois de septembre 2022, au plus tard (après notification de la convention de subvention). L'opération de travaux sera réceptionnée en août 2023, pour permettre la transmission des pièces justificatives afin d'obtenir le solde de la subvention. Dans le cas où ces travaux ne pouvaient s'achever avant le 31 décembre 2023, la commune s'engage à financer la totalité de l'investissement par un autre biais (Etat, Région, Département, recours à l'emprunt). Il pourra lui être demandé de rembourser la totalité des acomptes déjà versés.

Pour toutes les opérations de communication relatives à ces travaux, les supports devront obligatoirement intégrer différents logos dans les formes prévues ci-après :

<u>Financier/Partenaire</u>	<u>Logo à utiliser</u>
Union européenne	
Région Réunion	
Région Réunion	

Des prescriptions particulières sont à intégrer en termes de communication au sein des locaux de l'Hôtel de Ville sur l'opération, sur le site internet et les réseaux sociaux de la commune et dans les médias. Le descriptif du projet, sa finalité, ses résultats et le niveau de soutien de l'Union européenne seront explicités.

Pendant les travaux, un panneau d'affichage mentionnera obligatoirement le nom de l'opération et son objectif principal. Le panneau comportera le logo présenté en amont. En fin de travaux, une plaque ou un panneau d'affichage permanent sera visible et reprendra les mêmes inscriptions que le panneau d'affichage posé pendant les travaux.

Un plan de communication spécifique est prévu autour de la mobilisation de ces crédits européens, afin de contribuer au développement de la commune de La Plaine des Palmistes, dans le respect des références réglementaires pour les obligations de publicité sur l'intervention de l'Union européenne en région.



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20220330-DCM04-300322-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022

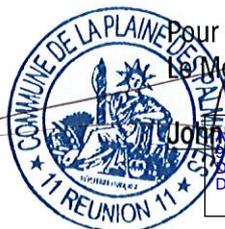
## Planning prévisionnel de l'opération

	Déc 2021/Fev 2022	Mars 2022	Avril/Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Août 2022/Août 2023
Etudes AVP	—							
Consultation MOE y compris notification	—							
MOE - PRO		—						
MOE - DCE			—					
Consultation - Analyse des offres - notification				—				
Préparation travaux					—			
Travaux OPR						—	—	—

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés, **5 abstentions** (Sophie ARZAL, Yannick BOYER, Sylvie LEGER, Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE) Jean-Yves VACHER étant absent au moment du vote,

- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **PREND ACTE** de la présentation de la phase PRO du projet,
- **VALIDE** la phase PRO du projet de réhabilitation du stade Adrien Robert,
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **VALIDE** la participation financière de la commune à hauteur de **289 922,10 € HT** et **235 085,01 €** au titre de la TVA en tant que maître d'ouvrage de l'opération,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter la subvention FEDER/REACT UE, au titre de la fiche action 10.2.8 « Construction, réhabilitation, extension des bâtiments dédiés à la petite enfance, à l'éducation du 1er et 2ème degré, à l'enseignement supérieur, et des équipements sportifs liés aux établissements d'éducation », pour un montant prévisionnel de **2 475 783,90 €**,
- **ENGAGE** la commune à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, les dépenses inéligibles ainsi que le préfinancement de la TVA (le cas échéant),
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation des entreprises dans le respect des règles de la commande publique,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Johnny DAYET

Use de réception en préfecture  
1974-219740065-20220330-DCM04-300322-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2022  
Date de réception préfecture : 05/04/2022